

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 AVRIL 2022**  
**20H30**  
**A LA MAÏSOU D'AMOUNT**

*(Participation autorisée du public et de la presse, gestes barrières recommandés)*

**Présents** : (11) Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

**Absents** : (4) Rémi PATTE, Emmanuelle PLAIS, Corinne CHOPIN, Geneviève MALET.

**Procurations** : Rémi PATTE à Jean-Marc ANDRIEUX, Emmanuelle PLAIS à Jean-Luc PIALAT, Corinne CHOPIN à Marie-Thérèse PIANELLI, Geneviève MALET à Didier LEGER.

**Votants** : 15

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H45.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2022 ;
- 2) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 ;
- 4) Affectation des résultats ;
- 5) Solidarité Ukraine ;
- 6) Participation au Fond Unique Habitat de l'Ariège ;
- 7) Subventions aux associations ;
- 8) Approbation du budget primitif fonctionnement pour l'exercice 2022 ;
- 9) Approbation du budget primitif investissement pour l'exercice 2022 ;
- 10) Campagne 2022 de lutte contre les frelons asiatiques, les moustiques « tigre » et les plantes invasives ;
- 11) Inscription de sentiers dans le schéma départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1) Informations diverses vie locale et communication,
- 2) Informations dossier FREE et divers dossiers urbanisme,
- 3) Informations et questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

5) Taux des impôts locaux

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.



**1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 mars 2022 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 7 mars dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**Approbation du compte de gestion de l'exercice 2021 :**

**A) Pour la commune :**

Le comptable public nous a transmis le compte de gestion, qu'il a établi pour la Commune de Saurat, pour l'exercice 2021. Ce compte certifié véritable et sincère par l'inspecteur des finances publiques, qui juge le montant des titres à recouvrer et des mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative.

Ainsi ce compte de gestion faisant apparaître les résultats budgétaires suivants :

851 344,22 euros pour les recettes et 656 807,36 euros pour les dépenses en fonctionnement, et 347 393 euros de recettes et 224 124,40 euros de dépenses en investissement, est soumis à l'approbation du conseil municipal.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**B) Pour le CCAS :**

Le comptable public nous a transmis le compte de gestion qu'il a établi pour le CCAS de Saurat pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion faisant apparaître les résultats budgétaires suivants : 3 200 euros pour les recettes et 2 018,53 euros pour les dépenses en fonctionnement, pas de chapitre investissement, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

**2) Approbation du compte administratif de l'exercice 2021 :**

Monsieur le Maire quitte la salle pour ces débats et ce vote.

Monsieur le Premier Adjoint présente le compte administratif 2021 de la Commune et du CCAS.

**A) Pour la commune :**

Les résultats du compte administratif pour l'exercice 2021 sont conformes au compte de gestion et s'établissent ainsi : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 656 807,36 € les recettes de fonctionnement s'établissent à 851 344,22 € soit un solde positif de 194 536,86 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 224 124,40 € alors que les recettes d'investissement s'établissent à 347 393,85 € soit un solde provisoire positif de 123 269,45 €.

Après débat et commentaires portant essentiellement sur les travaux en régie et la TVA sur ces travaux, le compte administratif ainsi présenté est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**POUR : 12**

**CONTRE : 2**

**ABST : 0**

**B) Pour le CCAS :**

Les résultats du compte administratif pour l'exercice 2021 sont conformes au compte de gestion et s'établissent ainsi : en fonctionnement les dépenses s'élèvent à 2018,53 €, les recettes s'établissent à 3 200 €. Il n'y a pas de chapitre investissement au CCAS. Soit un résultat brut de l'exercice de 1 181,47 €. Le compte administratif ainsi présenté est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**POUR : 14**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



### **3) Affectation des résultats :**

Après avoir examiné le compte administratif de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que ce compte fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 194 536.86 €, après analyse des restes à réaliser décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

134 536,86 € en réserve investissement compte R 1068 et 60 000 € en report fonctionnement compte R 002. Proposition soumise au vote.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

Après avoir examiné le compte administratif du CCAS, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que ce compte fait apparaître un excédent brut de fonctionnement de 1 181,47 €, après report des années précédentes qui s'élève à 4 101,51 € décide d'affecter le résultat de clôture soit 5 282,98 € en report. Proposition soumise au vote.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **4) Taux impôts locaux :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune, en termes d'impôts locaux, ne peut décider que d'une évolution des impôts fonciers bâti et non bâti. Compte tenu du contexte, il est proposé de ne pas augmenter le taux communal de ces impôts pour l'année 2022. Proposition soumise au vote.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **5) Participation au Fond Unique Habitat de l'Ariège :**

Le Conseil Départemental de l'Ariège renouvelle son appel pour une participation au financement du fonds unique habitat (F.U.H.) de l'Ariège pour l'année 2022. Ce dispositif permet de faciliter l'accès à un nouveau logement, d'éviter une expulsion locative, d'assurer la fourniture des fluides nécessaires au chauffage et un accompagnement social spécifique.

L'appel de fond s'établit pour Saurat à 1 508.12 €, il est proposé d'attribuer cette subvention au FUH départemental pour 2022. Proposition soumise au vote.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **7) Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a maintenu son soutien aux associations pendant les années COVID et propose de poursuivre cette aide aux associations sauratoises qu'il remercie et encourage pour leur dynamisme et la qualité de leurs créations. Il propose d'augmenter le budget alloué aux associations de 4 % pour l'établir à 20 250 € pour l'année 2022. Le détail des subventions communiqué aux élus est consultable en Mairie, il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **8) Approbation du budget primitif fonctionnement et investissement pour l'exercice 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle les principales caractéristiques du budget primitif de la Commune en détaillant les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement et en commentant les orientations proposées en investissement qui portent essentiellement sur des travaux de voirie, des travaux sur les bâtiments communaux et la création d'un local commercial place de la Rende. Le



*Handwritten signature in blue ink.*

budget primitif proposé s'établirait ainsi à 954 350 € pour le fonctionnement et 1 238 488,83 € pour l'investissement. Des travaux d'analyse ayant été réalisés en commission et en réunion préparatoire, il est proposé un vote global pour ce budget primitif 2022.

Après quelques échanges pas toujours courtois, le vote à bulletin secret est demandé par Mr Pialat, Mr Andrieux et Mme Pianelli en précisant qu'il doit s'imposer selon eux. Mr le Maire indique qu'il ne s'impose pas car moins du tiers des présents formulent cette demande, les procurations ne devant pas être comptées. Il met cependant au vote l'acceptation du scrutin à bulletin secret, la majorité des votants s'exprime contre. A 22 h 50 Messieurs Pialat et Andrieux ainsi que Mesdames Pagès et Pianelli n'acceptent pas cette décision majoritaire et quittent brutalement le conseil municipal.

Restent sept élus présents, le quorum en situation normale n'est plus atteint.

Le vote pour l'adoption du budget est organisé symboliquement mais n'est pas retenu faute de quorum.

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### **10) Campagne 2022 de lutte contre les frelons asiatiques, les moustiques « tigre » et les plantes invasives :**

Monsieur le Maire propose que l'on reconduise en 2022 la campagne de piégeage du frelon asiatique y compris en utilisant le matériel et les techniques employées l'année dernière. Une équipe pilotée par un ou deux élus suivra cette opération et guidera les participants volontaires.

Il est proposé également de s'associer à une opération de surveillance de la prolifération du moustique tigre organisée par l'Agence Régionale de Santé qui a confié cette mission à une entreprise Altopictus.

De même la Commune encouragera les opérations de lutte contre les plantes invasives organisées par des particuliers ou des associations.

Le vote pour l'adoption de cette proposition est organisé symboliquement mais n'est pas retenu faute de quorum.

**POUR : 8**

**CONTRE :**

**ABST :**

#### **11) Inscription de sentiers dans schéma départemental des itinéraires de promenade et de Randonnée :**

Le Conseil Départemental nous propose d'inscrire trois itinéraires de randonnée dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIR). Ces itinéraires se situent en totalité ou en partie sur la Commune l'un part du Col de Cabus vers le Rocher de Batail, l'autre constitue le tour de Montorgueil, le troisième concerne le tour de la roche ronde.

Il nous est proposé d'autoriser l'inscription de ces trois itinéraires dans le plan départemental et d'établir une convention pour les passages en propriété privée.

Le vote pour l'adoption de cette proposition est organisé symboliquement mais n'est pas retenu faute de quorum.

**POUR : 8**

**CONTRE :**

**ABST :**

#### **12) Solidarité Ukraine : et autres réfugiés :**

Il est proposé de s'associer au mouvement de solidarité avec l'Ukraine. Un point de collecte a été organisé par des bénévoles en Mairie avec appel aux dons et une mise à disposition de logements est organisé avec la Préfecture, l'information ad hoc est diffusée.

Il est proposé en complément d'effectuer des dons à la Croix Rouge, sachant que le CCAS prévoit de donner 500 €, il est proposé de doubler ce don par la Commune soit 500 € supplémentaires.  
Le principe de ces participations à ce mouvement de solidarité est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

**POUR : 15**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1) Informations diverses vie locale et communication :**

Sortie de « La Feuille » N° 44 aux environs du 24 avril.

Pour information le taux de participation au premier tour des élections présidentielles était de 84 % ce qui est encourageant et mérite d'être souligné.

#### **2) Informations dossier FREE et divers dossiers urbanisme :**

La société FREE a assigné la Commune dans un quatrième référé au Tribunal Administratif toujours à propos de la demande de construction d'une antenne.

Il est signalé que de plus en plus de dossiers d'autorisation d'urbanisme font l'objet de complications ou de de contentieux ce qui surcharge l'administration communale.

#### **3) Informations et questions diverses des élus :**

Les élus présents demandent à ce que soit vérifié et précisé les règles de demandes de vote à bulletin secrets en Conseil Municipal.

La séance du conseil municipal est close à 23h10.



Le secrétaire de séance